NOS EMPLOYÉS SONT ÉQUIPÉS DE LA

CARTE PROFESSIONNELLE

LA GARANTIE D'UNE ENTREPRISE EXEMPLAIRE VOTRE ASSURANCE D'UN CHANTIER IRRÉPROCHABLE



L'EMPLOI DE LA CARTE PROFESSIONNELLE GARANTIT

DÉCLARATION ET PROTECTION DES TRAVAILLEURS Identification des travailleurs, que ceux-ci sont bien inscrits à l'AVS et déclarés auprès des assurances sociales pour le compte de l'entreprise qui les emploie.

RESPECT DES CCT

Respect des conditions minimales de salaire et de travail des Conventions collectives de travail (CCT).

PROTECTION DES TRAVAILLEURS

Application des dispositions légales et réglementaires en matière de protection des travailleurs et d'assurances sociales.

CONTRÔLE DES SOUS-TRAITANTS

Contrôle et responsabilité solidaire vis-à-vis des sous-traitants.





Membre

entrepreneurs!

fédération vaudoise



NOTRE ENGAGEMENT

ÉTHIQUE, SAVOIR-FAIRE, FORMATION



Notre entreprise respecte la Convention collective de travail!



Nous contribuons à la formation des apprentis et encourageons le perfectionnement professionnel!



Nous assurons un savoir-faire et une garantie sur les travaux!



Nous veillons à la sécurité de nos travailleurs!